

Communiqué de l'avocat de Monsieur Joseph Didier Kadji

Mon client annonce la finalisation de la procédure de renonciation à l'héritage de son père, l'industriel camerounais mais également à l'héritage de sa mère.

Alors qu'il porte le même prénom que son père, Monsieur Joseph Didier KADJI annonce qu'il renonce définitivement à la succession de son auteur, suivant déclaration conformément au droit camerounais.

Monsieur Joseph Didier KADJI n'a reçu aucun bien immobilier, objet symbolique, financièrement, ou ni même action ou part sociale des sociétés familiales dont la KADJI HOLDING S.A. après avoir constaté le recel successoral opéré par ses frères et sœurs.

Quant à la succession de sa mère, elle fait l'objet des mêmes divertissements pernicieux, conformément à ce qui avait été planifié de longue date suite à un passé conflictuel qu'il pensait oublier.

Les mêmes causes ayant les mêmes conséquences, Monsieur Joseph Didier Kadji renonce à la succession de sa mère, et ainsi le droit et le devoir de réaffirmer son intégrité personnelle afin que son existence ne s'en voit pas compromise, et de rompt tout lien avec sa famille.

Ces déclarations augurent le ton qui sera donné dans les mémoires de Monsieur Joseph Didier KADJI, a déclaré son avocat.